



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DIVISION DE L'ENCADREMENT
D.E.

CE/LL/CC

Affaire suivie par : C. ESCOFFIER

L. LAMBIN (PERDIR)

C. CAUDOUX (INSPECTIONS)

☎ 01 30 83 45 90

Fax 01 30 83 46 94

Diffusion :

Pour attribution : A Pour information : I

A	IA		Ets Privés
A	Inspections	A	Universités
	CT - CM		IUT
	Chefs Div.		Gds étab. Sup.
	Chefs Serv.	A	IUFM
A	LYC		CROUS
A	CLG		CRDP
A	LP		DRONISEP
A	EREA/ERDP		DRJS
A	CIO	A	SIEC
	APE (ass. Parents élèves)		Représentants des personnels
Autre :			

Nature du document :

nouveau

modifié

reconduit

Le présent document comporte :

circulaire 1
annexe [nb p.]
Total 1 p.

Versailles, le 30 AOUT 2010

Le Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

S/C de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeur des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale

**Objet : Concours de recrutement des Personnels d'encadrement
(I.A. – IPR, I.E.N. , Personnels de Direction) – session 2011 -**

Je vous serais obligé de bien vouloir inviter les personnels placés sous votre
autorité à prendre connaissance des modalités d'inscription et d'organisation
des concours de recrutement des personnels d'encadrement fixées par la note
de service n°2010-098 du 07-07-2010 (parue au B.O. spécial n° 8 du
26/08/2010) .

Les inscriptions aux concours de personnels d'encadrement s'effectuent en
une phase unique d'inscription et de validation :

◆ Les candidats s'inscrivent par internet via l'adresse :
<http://www.education.gouv.fr/siac4>
du jeudi 9 septembre 2010 à partir de 12 heures,
au jeudi 21 octobre 2010 avant 17 heures.

◆ Ils reçoivent par ailleurs un dossier (de candidature, pour les concours de
personnels de direction et de reconnaissance des acquis de l'expérience, pour
les concours d'inspection) à renseigner qu'ils devront retourner au :

S.I.E.C.

7, rue E. Renan

94114 ARCUEIL Cedex

avant le jeudi 25 novembre 2010 minuit, le cachet apposé de la poste
faisant foi.

L'annexe 1 de la note de service mentionnée ci-dessus rappelle les conditions
générales d'inscription, la nature des épreuves et le calendrier des épreuves
pour chaque concours de recrutement concernant les personnels
d'encadrement (I.A.-I.P.R, I.E.N , Personnel de direction.)

Le Recteur de l'Académie

Alain BOISSINOT